

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIREES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)	
			CIRCONSCRIPTION	D.S.D.E.N.
Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - Rentrée scolaire de février 2020	Bulletin officiel n° 31 du 29 août 2019 Note de service n° 2019-117 du 23-07-2019 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin-officiel.html?cid_bo=141044	Le formulaire est téléchargeable à l'adresse : www.education.gouv.fr/SIAT Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAPPEI ou certifications antérieures réputées équivalentes (CAPSAIS / CAPA-SH options A, B, C, D et F) peuvent faire acte de candidature.	Le candidat doit remettre son dossier complété et signé à son supérieur hiérarchique au plus tard le 13 septembre 2019 Les dossiers devront être transmis à la DRHM-POLE RH par les circonscriptions pour le 20 septembre 2019, délai de rigueur.	Les services de la DSDEN transmettront les dossiers directement au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, Division du personnel, 1 avenue des Frères Carcopino - BP G4 - 98848 NOUMEA Cedex, au plus tard le : 30 septembre 2019.